

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/2024

Séance du 19 juin 2024 - 9h00

Recrutement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

REÇU
01 JUILL. 2024
S/P ROCHEFORT

Contexte

Un stagiaire travaille actuellement sur le thème suivant : étudier sur différentes zones humides (3 à 4 sites) les fonctions hydrologiques remplies par celles-ci : stockage, restitution au milieu, recharge des nappes.

Afin de finaliser cette mission, il est envisagé de réaliser un recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois et 15 jours.

Poste

Les missions sont :

- Définir le protocole de terrain pour permettre d'analyser les fonctions hydrologiques et leur intensité sur les sites et notamment :
 - o Mesurer pour chaque zone humide la capacité d'engorgement du sol (capacité de stockage en eau du sol) et d'en déduire le volume de stockage possible ;
 - o Mesurer pour chaque zone humide le temps de restitution au milieu (écoulement, évapotranspiration, infiltration).
- Analyser et interpréter les résultats pour en déduire le bilan hydrologique des zones humides étudiées ;

- Modéliser les transferts d'eau entre l'amont et l'aval et établir une capacité de stockage d'eau dans les zones humides sur une année ;
- Conclure en proposant si possible des valeurs moyennes de stockage, décharge et infiltration par typologie de zones humides ;
- Réaliser une notice explicative à destination des acteurs de terrain afin de présenter le protocole de terrain, les calculs et les résultats.

Cet agent assurera les fonctions de chargé d'études zones humides.

Profil recherché

- Master 2 ou école d'ingénieur en hydrologie, écologie ou agronomie-environnement

Technicité et compétences indispensables :

- Permis B obligatoire ;
- Autonomie et sens de l'organisation ;
- Qualités rédactionnelles et de synthèse ;

Technicité et compétences appréciées :

- Bonnes connaissances des zones humides ;
- Connaissances en écologie, hydrologie, pédologie ;
- Rigueur scientifique et esprit de synthèse ;
- Goût pour le terrain ;
- Goût pour le calcul et les statistiques ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Bon relationnel.

Le poste sera créé pour une période de (du 2 septembre au xxxxxx 2024) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique, soit un coût global d'environ 11 200 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé d'études zones humides selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Votes :


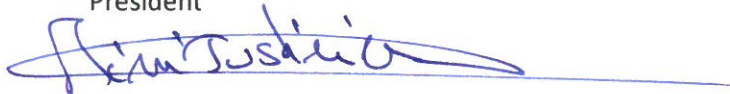
Pour : 14

Contre : 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président

Le secrétaire de séance
Alain BURNET



RECÛ
01 JUL. 2024
SIP ROCHEFORT

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2024